

BULLETIN RÉGIONAL DE LA SANTÉ DE L'ABEILLE

Auvergne RHONE-ALPES

N°33 : septembre 2025

SOMMAIRE

1. Bilan mensuel des déclarations à l'OMAA et bilan des investigations par les dispositifs de surveillance

- maladies réglementées
- mortalités massives aiguës
- autres troubles

2. Frelon asiatique

3. Actualités

- Déclaration des ruches : c'est parti !
- Gardez en tête l'Acariose des trachées !
- Information de la FNOSAD-LSA

4. Évènements et dates à retenir

- Salon Tech&Bio
- Journées Bilan & Perspectives de l'ADA AURA
- 4e Rencontres des insectes pollinisateurs
- Journée régionale des TSA
- Comment vérifier l'efficacité de ses traitements ?

Août : un mois très chaud avec une pluviométrie contrastée

Les conditions climatiques du mois d'août ont pu compliquer les opérations de fin de saison : récolte, traitements varroas.

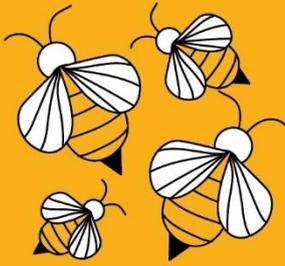
Cependant certains secteurs ont pu bénéficier d'apports en nectar permettant de prolonger la miellée d'été (sapin, tournesol).

Il est temps de vérifier l'efficacité des traitements varroas et une surveillance particulière des réserves est à mettre en place.



Crédit photo : DDP26
Marek Ortowski





Bilan mensuel des déclarations à l'observatoire des mortalités et affaiblissements de l'abeille

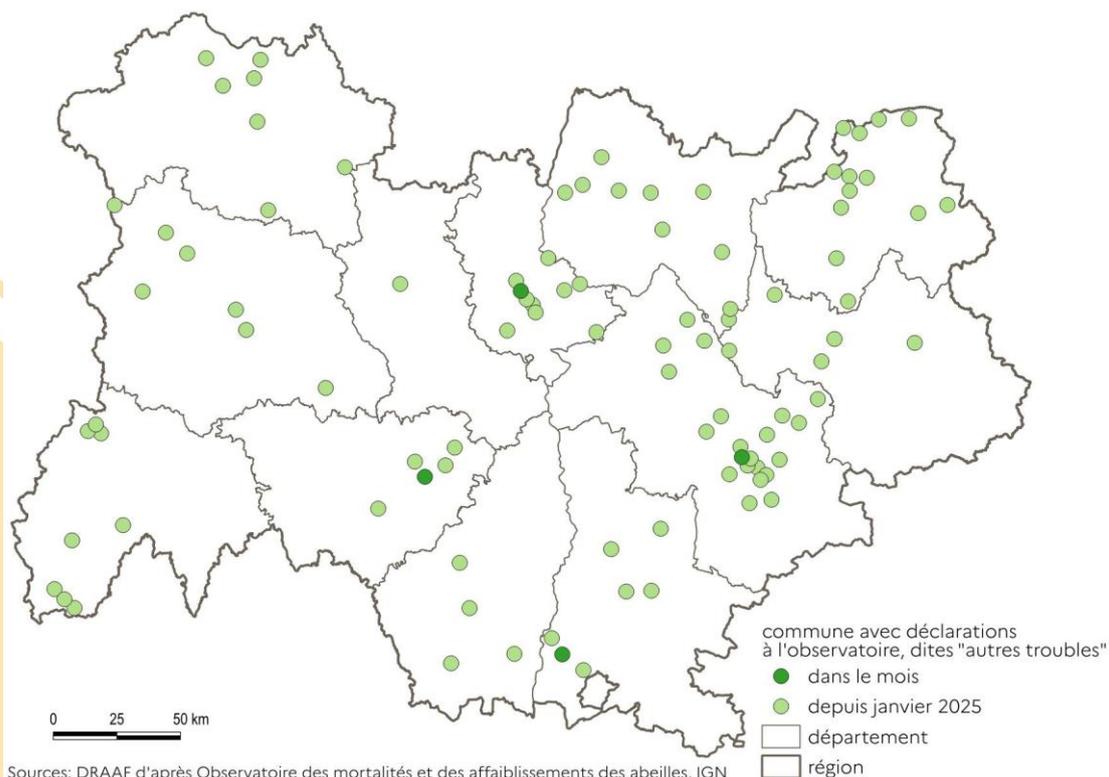
Le guichet unique de l'OMAA a enregistré 5 déclarations au mois d'août 2025 dans 5 départements, comme en août 2024. Quatre déclarations ont été orientées dans la voie « autres troubles », et une dans la voie des suspicions de maladies réglementées.

Bilan des investigations

Cas orientés « autres troubles », FRGTV

Sur les 4 déclarations orientées dans la voie « autres troubles », 3 déclarations n'ont pas été suivies d'une investigation : deux cas ont fait l'objet d'un accompagnement téléphonique, pour des problèmes de prédation par le frelon asiatique pour l'un, et de zootechnie pour l'autre. Dans le dernier cas, il n'a pas été possible d'investiguer à cause d'une déclaration trop tardive dans un probable cas de CBPV (sur la base du témoignage de l'apiculteur et de la suspicion du répartiteur).

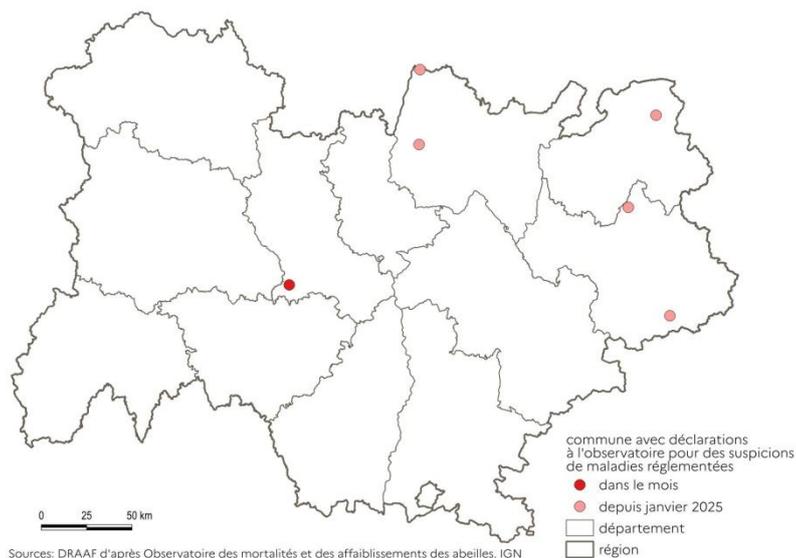
Une investigation a été réalisée dans le cadre d'OMAA pour un cas de dépopulation importante sur un rucher qui avait fait la miellée de lavande. Des analyses pathologiques et toxicologiques sont en cours.



Cas orientés en suspicion de maladies réglementées, État : DD(ETS)PP

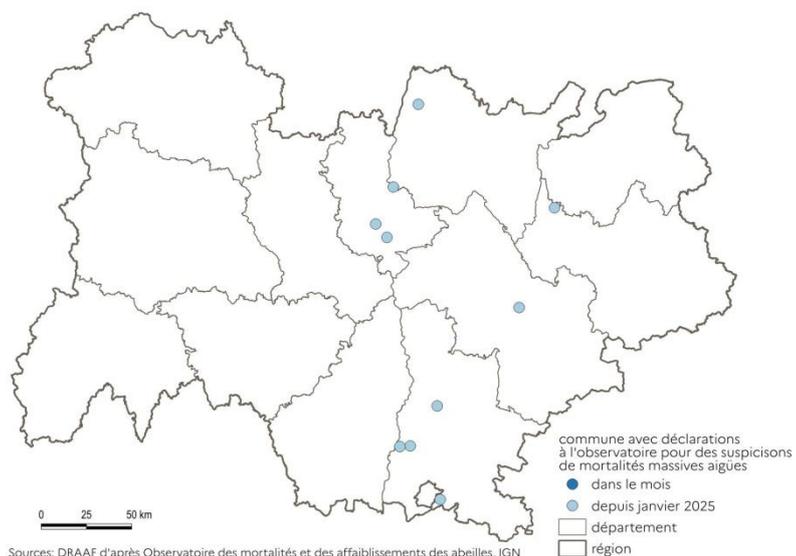
Une suspicion de loque américaine (*Paenibacillus larvae*) a été déclarée dans le département de la Loire, et confirmée par analyses. Une zone réglementée a été mise en place, consultable sur le site de la DRAAF :

<https://draaf.auvergne-rhone-alpes.agriculture.gouv.fr/loque-americaine-mesures-de-gestion-de-foyer-et-carte-de-zones-reglementees-a3481.html>



Cas de mortalités massives aiguës « MMA », Etat : DRAAF et DD(ETS)PP

Pas de nouvelle déclaration de mortalité massive aiguë pour le mois d'août. Les dernières analyses ont été réalisées, en conséquence, les dossiers antérieurs sont en cours de conclusion. Les apiculteurs concernés devraient recevoir les rapports d'investigations.



Crédit photo : DDPP26
Muriel Orłowski



Frelons Asiatiques

Signalez en Auvergne Rhône-Alpes

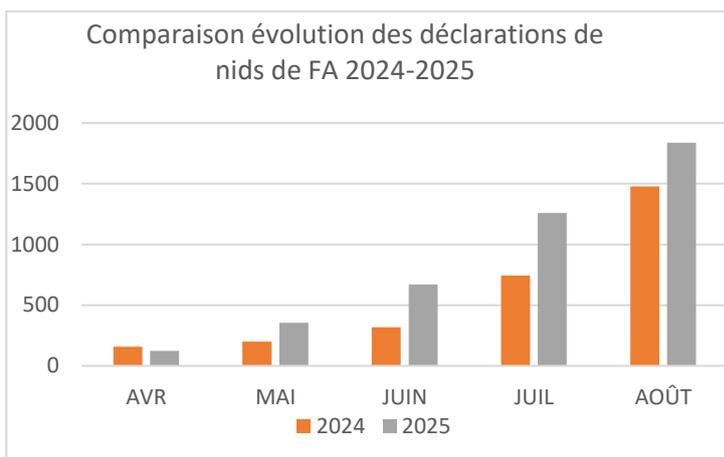
www.frelonsasiatiques.fr



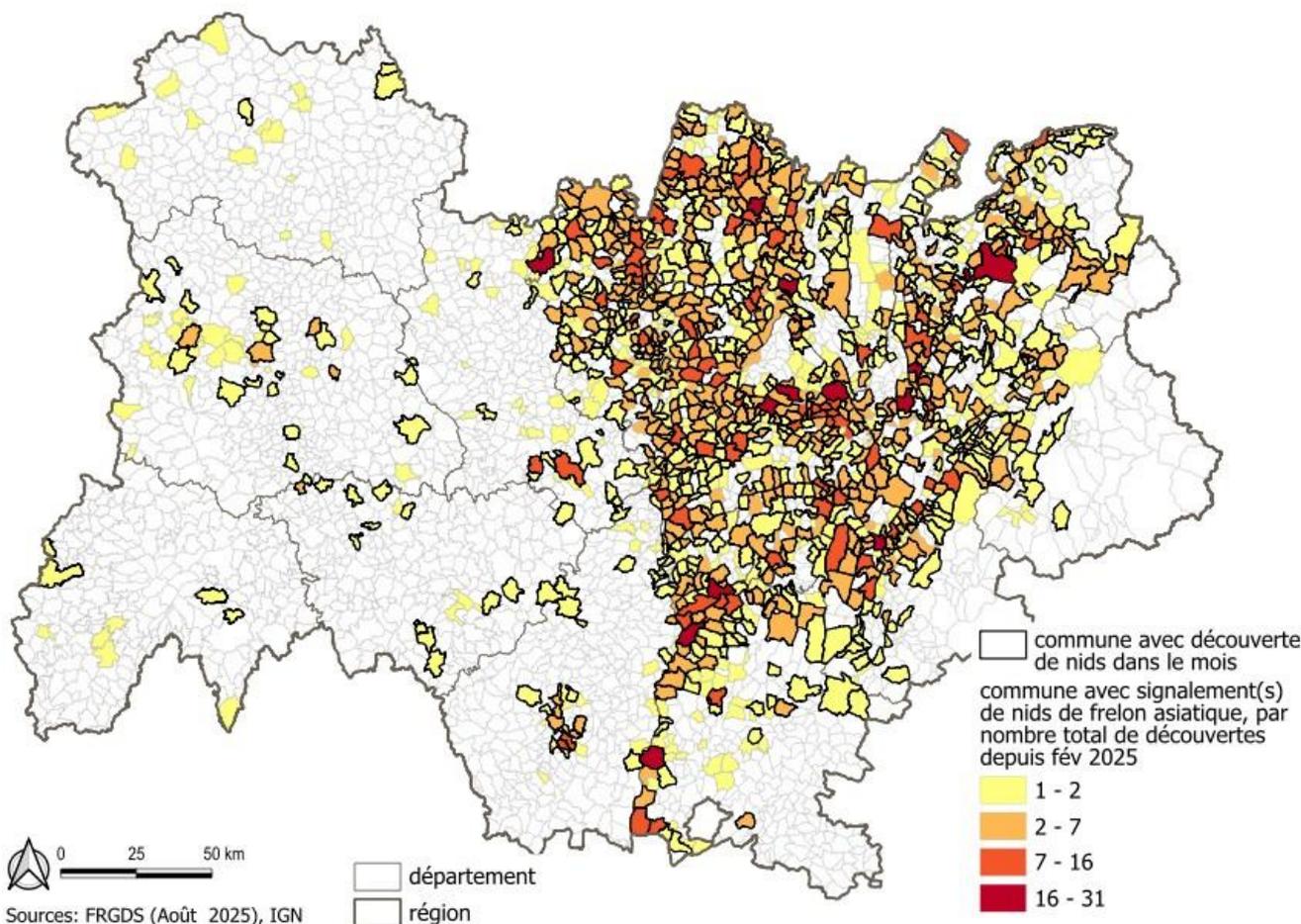
Point de situation « Frelons asiatiques, *Vespa Velutina* » (FRGDS)

Cette page traite du frelon asiatique à pattes jaunes, *Vespa velutina*, espèce exotique envahissante, par souci de simplification, désigné « frelon asiatique » ou « FA » ci-après.

Pour le mois d'août, la plateforme www.frelonsasiatiques.fr a enregistré 1838 nouveaux signalements de nids confirmés soit un total de 4274 depuis début de la saison ce qui représente une augmentation de 48 % par rapport à l'année dernière.



Cette période de l'année (mi-août à fin septembre) correspond à l'élevage des individus sexués. Les premières émergences de femelles sexuées (gynes) interviennent à la fin du mois de septembre, c'est pourquoi il est important de détruire un maximum de nids avant cette date.



Actualités



Déclaration des ruches : c'est parti !

La période obligatoire de déclaration des ruches est ouverte depuis le 1er septembre et se finira au 31 décembre. Elle concerne tous les propriétaires ou détenteurs de colonies d'abeilles, dès la 1ère ruche.

Même si vous avez déjà déclaré des ruches en 2025 avant le 1er septembre 2025, vous devez renouveler votre déclaration pendant la période obligatoire pour qu'elle soit enregistrée. Renseignements sur le site de la DRAAF AURA :

<https://draaf.auvergne-rhone-alpes.agriculture.gouv.fr/declarer-vos-ruches-a5085.html>

Gardez en tête l'Acariose des trachées !

Au mois de septembre, des signes cliniques d'acariose des trachées peuvent apparaître : abeilles traînantes, présences d'ailes « en croix », colonies faibles, etc. La présence de l'acarien est aujourd'hui confirmée dans trois régions : Auvergne-Rhône-Alpes, Occitanie et Pays de la Loire.

Nous vous invitons à déclarer au guichet unique de l'OMAA toute suspicion d'acariose des trachées que vous pourriez faire, ou plus généralement tous les événements de santé que vous pourriez observer. Ces informations sont utiles pour connaître les niveaux d'infestation des ruchers de la région et pour pouvoir aider les apiculteurs à faire face à cette maladie.

Information de la FNOSAD-LSA

La FNOSAD-LSA qui assure déjà des formations initiales et continues de TSA, et des conférences sur des sujets divers, propose à partir de cet automne de nouvelles formations.

Destinées à tout apiculteur, en présence, sur une journée et en groupes restreints, elles ont pour objectif de :

- Renforcer les compétences des apiculteurs en biologie de l'abeille, alimentation, génétique, pathologie et réglementation.
- Favoriser une meilleure compréhension des équilibres au sein de la colonie.
- Faciliter l'application de bonnes pratiques apicoles au quotidien.

Les thématiques proposées à ce jour sont :

- Biologie de l'abeille
- Varroa et varroose
- Biosécurité appliquée en apiculture

Pour toute information, consultez le site : fnosad-lsa.fr ou contactez Hélène, la coordinatrice de la FNOSAD-LSA : [formation\(a\)fnosad.fr](mailto:formation(a)fnosad.fr) - Tél : 06 08 51 08 12

Évènements et dates à retenir :



Salon Tech&Bio

Les 24 et 25 septembre

ADA France, les ADA et l'ITSAP ainsi que le GDS de la Drôme représentent la filière apicole au Salon Tech&Bio 2025 ! Organisé tous les deux ans à Bourg-lès-Valence dans la Drôme, le salon se tiendra les 24 et 25 septembre 2025.

Venez rencontrer les technicien.nes du réseau et développer vos connaissances sur le stand ZE1. A noter : divers ateliers et trois conférences sur le frelon, l'exposition des abeilles aux pesticides et le varroa.

Plus d'information sur le programme :

<https://techbio2025.abstractserver.com/program/#/program/1/horizontal>

D'ici là, faites une petite visite sur : <https://www.tech-n-bio.com/fr>



Journées Bilan & Perspectives de l'ADA AURA

Mardi 14 et mercredi 15 octobre 2025, au château de Goutelas (42)

Au programme de ces deux journées, des présentations, des témoignages d'apiculteur.rices et de nombreux échanges. Les thématiques seront variées : **lutte contre varroa, travail du miel, diversification...**

Programme détaillé: <https://www.ada-aura.org/journees-bilan-perspectives-4/>

4e Rencontres des insectes pollinisateurs à Lyon

Les 23-24 octobre 2025

Les Rencontres sont particulièrement destinées aux *acteurs qui, dans le cadre de leur profession, interagissent d'une manière ou d'une autre avec les pollinisateurs et les enjeux qui y sont liés* ; notamment les professionnels de la biodiversité et des pollinisateurs, de l'agriculture et des espaces verts, les gestionnaires d'espaces protégés et de fonciers ; et bien sûr les acteurs scientifiques et des politiques publiques.



<https://www.arthropologia.org/blog/4e-rencontres-nationales-des-insectes-pollinisateurs>

Journée régionale des TSA

Samedi 29 novembre

Ne manquez pas cet événement régional dédié à la formation continue des TSA. Nous comptons sur votre présence : vous avez jusqu'au 10 novembre pour vous inscrire via ce lien :

<https://forms.office.com/r/dT60Wdc0qH>

Comment vérifier l'efficacité de ses traitements ?

JOURNÉE RÉGIONALE DES TSA 2025
AUVERGNE RHÔNE-ALPES
FORMATION CONTINUE - CONVIVIALITÉ
ACTUALITÉ - ÉCHANGES - TECHNIQUE

Samedi 29 Novembre
ESPACE JEAN MOULIN MIONS (69) 9H30 - 16H30

PROGRAMME
Matin : 2 sessions
Séances avancées plus actives : 2 sessions (à partir de 10h30)
Après-midi : 1 session

Gratuit inscription obligatoire avant le 10 novembre

INFORMATIONS : <https://forms.office.com/r/dT60Wdc0qH>
DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS : apiculture.frgds.aura@resnaugds.com

IDÉES REÇUES SUR LE COMPTAGE

Qu'est-ce qu'on entend ?

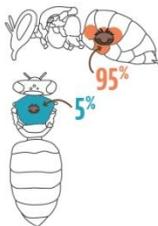
Je n'ai pas de varroas dans mes ruches, je les verrais ...

FAUX

Les varroas sont cachés sous l'abdomen des abeilles, les rendant invisibles lors des visites de colonies !

Les varroas visibles sur le dos ou le thorax des abeilles représentent moins de 5% des varroas présents dans la ruche.

La très grande majorité se trouve en position abdominale ventrale c'est-à-dire en dessous. Sans comptage, impossible de se rendre compte du niveau d'infestation.



Compter, ça ne sert à rien, il faut traiter de toute façon...

VRAI et FAUX

Traiter sans évaluer revient à conduire la nuit sans phare

S'il est vrai que les 2 traitements par an font actuellement consensus (un en fin de saison et un au moment de la rupture de couvain automnale) il est parfois nécessaire de faire des traitements intermédiaires dits de rattrapage. Cela peut être lié à une ré-infestation, un manque d'efficacité d'un traitement. Sans comptage, impossible de savoir si ces traitements sont nécessaires.



Mes abeilles ne montent pas dans la hausse, une des causes peut être le varroa

VRAI

Le saviez-vous ?

Les premières conséquences d'une infestation à varroa est une baisse de production : 3vp/100ab c'est jusqu'à 13kg de miel en moins !



Pensez à vérifier le niveau d'infestation

Compter, c'est compliqué, ça prend trop de temps !

VRAI et FAUX

Plusieurs techniques existent, à vous de choisir celle qui vous convient. La technique du comptage sur lange est accessible même pour les apiculteurs débutants. La méthode dite varroa phorétique est plus rapide ! Ce temps passé permet d'anticiper la gestion des ruches.

QUELLE TECHNIQUE EST FAITE POUR MOI ?

- Il ne fait pas beau/chaud
- J'ai peur de ne pas voir la reine
- Je ne veux pas soulever les hausses
- Je veux compter pendant une miellée
- Je suis pressé, Je veux un résultat en en seul passage
- Je n'ai pas de plancher grillagé
- J'ai des fourmis qui courent sur les planchers

COMPTAGE PAR CHUTES NATURELLES

COMPTAGE VARROAS PHORÉTIQUES

1- Varroa mites and honey bee health: can Varroa explain part of the colony losses? Yves Le Conte, Marion Ellis and Wolfgang Ritter, Apidologie 41 (3) 353-363 (2010)
DOI: <http://dx.doi.org/10.1051/apido/2010017>
2- Maisonnasse et al. 2014 - Étude réalisée par l'INRA (France) entre 2009 et 2012 sur 552 ruches. Moyenne de 5 kg (1 à 13 kg par an) sur une miellée de lavande.
3- Varroa destructor feeds primarily on honey bee fatbody tissue and not hemolymph, Samuel D. Ramsey, 2019.

FICHE TECHNIQUE

COMPTAGE sur lange

PRINCIPE

Relever le nombre de varroas tombés naturellement (par mort ou par épouillage)

MATÉRIEL NÉCESSAIRE

Graisse à traire ou saindoux

Pinceau

Raclette

Planchers grillagés (pré-requis)

La lange

Plaque de dimension adaptée au plancher, de couleur claire

MÉTHODE

- Graisser les langes
- Les placer sous les planchers
- Les relever 2-3 jours après et compter les varroas
- Racler, re-graisser
- Renouveler l'opération 2 à 3 fois pour avoir une mesure fiable
- Calculer le nombre de varroas tombés par jour de présence du lange

| Période | Seuil |
|-------------------------|---------------------|
| Sortie d'hiver | < 1 varroa / jour |
| Printemps | < 3 varroas / jour |
| Été avant traitement | < 10 varroas / jour |
| Automne post-traitement | < 1 varroa / jour |

Si le seuil est dépassé, il faut agir, prenez conseil auprès de votre GDS

FICHE TECHNIQUE

COMPTAGE varroas phorétiques

PRINCIPE

Dénombrer les varroas phorétiques c'est à dire, présents sur les abeilles adultes, dans un échantillon. Varroa ayant un système de fixation efficace, il faut ajouter un élément pour décrocher les varroas (sucre glace, détergent, alcool ou CO₂).

MATÉRIEL NÉCESSAIRE

[exemple de la méthode sucre glace]

Pot de 750ml avec couvercle grillagé

Sucre glace

Pot de prélèvement gradué à 120ml

MÉTHODE

- Prélever les abeilles : Sélectionner un cadre de couvain avec des larves au stade L5, vérifier l'absence de reine et frôler le cadre de haut en bas avec le pot : les abeilles tombent dedans. (20ml ≈ 300 abeilles)
- Introduire les abeilles dans le pot de 750ml et mettre le couvercle grillagé
- Mettre 1 cuillère à soupe de sucre glace
- Mélanger/rouler pendant 1 min
- Secouer dans un toit ou sur une plaque blanche
- Compter les varroas
- Libérer les abeilles : nourrisseur ou têtes de cadre
- Ramener le nombre de varroas à 100 abeilles

Diviser par 3 = x VP / 100 abeilles

| Période | Seuil |
|-------------------------|------------------------------|
| Sortie d'hiver | < 1 varroa / 100 abeilles |
| Printemps | < 3 varroas / 100 abeilles |
| Été avant traitement | < 4 varroas / 100 abeilles |
| Automne post-traitement | < 0,3 varroas / 100 abeilles |

Si le seuil est dépassé, il faut agir, prenez conseil auprès de votre GDS